

14 AOÛT 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 14 août 2006 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

ALAIN CHÉNIER

**PAUL M. ROLLAND
ONIL COUTURE**

Messieurs les conseillers **JEAN-MARC MALTAIS**, **RÉAL BRUNELLE** et **SERGE DION** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 14 AOÛT 2006 À 08 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOÛT 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

14 AOÛT 2006

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 AOÛT 2006
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 *TRÉSORERIE*
- 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
- 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ
- 7.3 *URBANISME*
- 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC GARAGE ATTACHÉ QUI EMPIÈTE DE 0,6 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE QUI EST DE 3 MÈTRES LOT 2 591 477, 314, RUE DU FORGERON
- 7.3.2 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 929 220, 948, CHEMIN DE GASPÉ
- 7.3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE TOYOTA YARIS 5 PORTES
- 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
- 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
- 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
- 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

14 AOÛT 2006

8. **DIVERS**
- 8.1 ENTENTE COMMERCIALE ENTRE ITERACT INC. ET LA VILLE DE BROMONT, RÉOLUTION NUMÉRO 2006-06-336
- 8.2 FORUM TREMBLANT 06
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 9.1 AUGMENTATION SALARIALE DE JULIE SÉNÉCAL SUITE À UNE ÉVALUATION DE RENDEMENT
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-08-442

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOÛT 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale des membres du Conseil 14 août 2006.

14 AOÛT 2006

2006-08-443

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8
AOÛT 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 août 2006.

ADOPTÉ

2006-08-444

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DE GLISSIÈRES
DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sous invitation pour la mise à niveau de glissière de sécurité sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comportait deux options soit pour des matériaux neufs et une option pour des matériaux usagés respectant les normes ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 7 août 2005 à 13 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix (incluant les taxes)</u>	
	Option Neufs	Option Usagés
Groupe Nepveu inc.	66 204,95 \$	57 202,90 \$
Entreprise Ployard 2000 inc.	49 397,33 \$	33 843,15 \$
Glissières GJB inc.	52 549,18 \$	36 567,69 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 AOÛT 2006

D'adjuger le contrat de mise à niveau de glissière de sécurité à Entreprise Ployard 2000 inc. selon l'option des matériaux neufs au montant de **QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (49 397,33 \$)**.

ADOPTÉ

2006-08-445

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC GARAGE ATTACHÉ QUI EMPIÈTE DE 0,6 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE QUI EST DE 3 MÈTRES LOT 2 591 477, 314, RUE DU FORGERON

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec garage attaché qui empiète de 0,6 mètre dans la marge latérale qui est de 3 mètres lot 2 591 477, 314, rue du Forgeron.

ADOPTÉ

2006-08-446

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 929 220, 948, CHEMIN DE GASPÉ

ATTENDU QUE Madame Lynn Moreault est propriétaire en titre du 948, chemin de Gaspé (lot 2 929 213) ;

ATTENDU QUE Madame Pauli (Paulette) Berneche est propriétaire en titre du 1120, chemin Miltimore (lot 2 929 220) ;

ATTENDU QUE l'on retrouve sur la propriété de Madame Lynn Moreault (lot 2 929 213) une construction principale (maison unifamiliale en structure détachée) datant du début des années 1900 ;

14 AOÛT 2006

ATTENDU QUE la construction principale située sur le lot 2 929 213 est dépourvue d'alimentation en eau potable depuis 2001, à la suite de l'extinction d'une servitude de puisage d'eau sur le terrain adjacent (lot 2 929 207) ;

ATTENDU QUE Madame Lynn Moreault a démontré en 2001 qu'il n'était pas possible d'avoir un ouvrage de captage des eaux souterraines permettant d'alimenter suffisamment en eau potable la construction principale existante ;

ATTENDU QUE Madame Pauli (Paulette) Berneche (ex-proprétaire du 948, chemin de Gaspé) à procéder à l'implantation d'un ouvrage de captage des eaux souterraines sur le lot 2 929 220 afin de desservir par servitude le lot 2 929 213 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé (servitude) les travaux et l'implantation d'une conduite d'alimentation entre le lot 2 929 220 et 2 929 213 ;

ATTENDU QUE l'ouvrage de captage des eaux souterraines est situé entre un cours d'eau et l'emprise d'un chemin montrée à l'originnaire (chemin de Gaspé) ;

ATTENDU QUE les lots 2 929 213 et 2 929 220 sont entièrement localisés à l'intérieur des limites de la zone protégée par la LPTAAQ ;

ATTENDU QUE l'implantation de l'ouvrage de captage des eaux souterraines n'occasionne aucune contrainte aux usages et activités agricoles des établissements existants ou à venir par sa localisation et conditions géographiques des lieux ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un ouvrage de captage des eaux souterraines doit être autorisé par la Commission de protection du territoire et activités agricoles du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de Madame Lynn Moreault visant l'autorisation à des fins autres qu'agricole pour l'implantation d'un ouvrage de captage des eaux souterraines ainsi que pour l'implantation d'une conduite d'alimentation en eaux potable sur le lot 2 929 220 pour une superficie de 129,2 m².

ADOPTÉ

2006-08-447

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE TOYOTA
YARIS 5 PORTES**

14 AOÛT 2006

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a réalisé un appel d'offre visant la fourniture d'un véhicule de modèle Yaris, 5 portes.

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

CONCESSIONNAIRE	PRIX	CONFORMITÉ
Cowansville Toyota	16000,00 \$ plus taxes	Conforme
Estrie Toyota	16056,04 \$ plus taxes	Non-conforme

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'acquisition du véhicule tel que soumissionnée par Cowansville Toyota pour un montant de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000 \$)**, taxes en sus, financé à même une appropriation au fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 années.

ADOPTÉ

2006-08-448

**ENTENTE COMMERCIALE ENTRE ITERACT INC. ET LA VILLE DE
BROMONT, RÉOLUTION NUMÉRO 2006-06-336**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente entre la Ville de Bromont et la firme iTeract inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter ladite entente avec les précision et modifications suivantes :

- d'apporter des précisions sur l'utilisation de l'antenne près de la bibliothèque ;

14 AOÛT 2006

- d’apporter des modifications reliées à l’usage des édifices publics sécurisés ;
- de localiser les points de jonction avec Bell Sympatico et la fibre optique.

ADOPTÉ

2006–08–449

FORUM TREMBLANT 06

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser le trésorier à payer la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (3 580,00 \$)**, taxes applicables en sus, à Forum Tremblants a/s Cabinet de relations publiques NATIONAL, somme représentant l’inscription de quatre (4) personnes au Forum Tremblant 06.

QUE les frais de transport et d’hébergement, s’il y a lieu, soient par la présente autorisés.

ADOPTÉ

2006–08–450

AUGMENTATION SALARIALE DE JULIE SÉNÉCAL SUITE À UNE ÉVALUATION DE RENDEMENT

ATTENDU QUE le trésorier a fait l’évaluation de Madame Julie Sénécal et que le directeur général et directeur du développement l’approuvée.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder à Madame Julie Sénécal, comptable, un échelon, soit classe 3, échelon 4, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2005.

14 AOÛT 2006

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2006-08-451

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER